

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2014

PROCES- VERBAL

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix décembre deux mille quatorze, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR

Étaient absents représentés :

Mme Angèle DIONE	qui a donné mandat à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
M. Kassem IDIR	qui a donné mandat à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Françoise ABDERIDE	qui a donné mandat à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	qui a donné mandat à	M. Michel LE THOMAS
Mme Afifa GUERRAH	qui a donné mandat à	M. Francis MORIN
Mme Favella HIMEUR	qui a donné mandat à	Mme Zaïha NEDJAR
Mme Evelyne SEEGER	qui a donné mandat à	M. Sean NKOLO MAYE
M. Madi BOINA BOINA	qui a donné mandat à	Mme Marie-Claude GOUREAU

Sont partis en cours de séance (affaire n° 20) :

Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR

Étaient absents :

M. Lamine SAÏDANE, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Mme Nabila AKKOUCHE

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter une affaire relative à une convention de financement exceptionnel d'investissement pour l'achat d'équipements informatiques, à passer avec la Caisse d'allocations familiales.

Monsieur le Maire déclare qu'un complément de rapport concernant l'affaire n° 8 a été déposé sur table. Ce complément fait suite à la tenue de la réunion de la Commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire annonce ensuite que les prochaines Commissions municipales permanentes auront lieu le 19 janvier 2015, tandis que le prochain Conseil municipal, qui portera sur le débat d'orientation budgétaire, aura lieu le 29 janvier 2015.

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNNE Madame Nabila AKKOUCHE, sixième Adjointe au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2014

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Julien MUGERIN remarque que d'après le procès-verbal, son groupe s'est abstenu lors de la désignation du secrétaire de séance. De mémoire, Julien MUGERIN indique que son groupe a voté pour. Il note ensuite que le procès-verbal ne fait pas mention de sa première intervention sur la rapidité d'envoi des dossiers pour le Conseil municipal. Julien MUGERIN rappelle avoir remercié les services concernés pour leur efficacité.

Enfin, Julien MUGERIN déclare que son groupe quittera la séance avant le point n° 19 [renuméroté en point n°20 : vœu du Conseil Municipal « La municipalité de Stains demande à la France de reconnaître la Palestine en tant qu'Etat et d'agir auprès de l'Union européenne »], car il considère que cette affaire n'a pas à être débattue au sein d'un Conseil municipal.

Julien MUGERIN déclare qu'il s'agit, pour son groupe, de signifier son absence de prise de parti quant à cette question. Il rappelle que la ville de Stains a fait l'objet d'une condamnation en 2002 et d'un rappel à l'ordre du préfet en 2009.

Monsieur le Maire prend acte de cette décision.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2014.

Affaire n° 3 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Laurent TUR revient sur les actions en justice mentionnées dans le document annexé au rapport et déclare que la procédure correctionnelle est tout de même assez grave. Il souhaite savoir quelle est la teneur des actions en justice qui sont citées.

Monsieur le Maire explique que ces affaires ne peuvent être évoquées précisément, dans la mesure où les actions sont en cours. L'affaire relative à la procédure correctionnelle concerne de l'habitat insalubre. Il rappelle avoir fortement orienté son mandat sur ces questions.

Les dossiers sont donc systématiquement transmis au procureur. S'agissant de l'autre affaire, il est question d'une procédure en annulation devant le Tribunal administratif. Monsieur le Maire dit ne pas souhaiter s'avancer, car il en ignore la teneur exacte.

LE CONSEIL, entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- PREND ACTE des décisions prises sur la base des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire, indiquées en annexe à la délibération.

Affaire n° 4 - Autorisation d'exécuter le budget avant le vote du budget primitif 2015

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que le conseil municipal est amené à voter l'autorisation d'exécuter le budget avant le vote du budget primitif, afin de permettre à la ville de fonctionner normalement entre-temps. Il note que la section de fonctionnement ne fait pas l'objet de formalité particulière. En revanche, la section d'investissement oblige la municipalité à n'engager qu'une partie du budget primitif de 2014 - 2015 en attendant le vote du budget. La somme qui peut être engagée porte sur 4 914 313,34 euros.

Monsieur le Maire déclare que cette délibération sera récurrente avant le vote du budget. Cette autorisation permet aux services de continuer à fonctionner.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- AUTORISE l'exécution de la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en 2014 soit 4 914 313,34 euros (quatre millions neuf cent quatorze mille trois cent treize euros et trente-quatre centimes) pour la période du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date du vote du budget primitif 2015.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014, soit pour un montant maximum de 4 914 313,34 euros (quatre millions neuf cent quatorze mille trois cent treize euros et trente-quatre centimes).

Affaire n° 5 - Versement d'acomptes sur subventions 2015 aux établissements publics et aux associations dans l'attente du vote du budget primitif 2015

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la municipalité est amenée, chaque année, à engager des moyens de fonctionnement des associations (il cite plusieurs d'entre elles).

Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ATTRIBUE au titre de l'année 2015, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015, les acomptes sur subventions et participations aux établissements publics et associations conformément au tableau ci-après :

ETABLISSEMENTS PUBLICS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	202 000 euros
SIVOM STAINS-PIERREFITTE	879 000 euros

ASSOCIATIONS

ESPERANCE SPORTIVE	45 600 euros
STUDIO-THEATRE	148 000 euros
COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	95 700 euros
BOURSE DU TRAVAIL	10 000 euros
LA CLOS	57 600 euros
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO	20 00 euros

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte concernant ces opérations de versement et à procéder à leur exécution.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2015.

Affaire n° 6 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rapporte que Madame la Trésorière principale soumet les états des taxes et produits irrécouvrables. Ces états correspondent aux valeurs relatives au budget principal pour les années allant de 1998 à 2014, soit 99 745, 96 €. Ces créances concernent principalement des personnes physiques et sont constituées, dans une grande proportion, de faibles montants.

La municipalité, à travers ces créances, constate le faible pouvoir d'achat des citoyens de Stains, qui ne leur permet pas de faire face aux frais de restauration scolaire, de centres de loisirs et des autres prestations que la ville fournit aux Stanois.

Monsieur le Maire précise qu'un véritable travail d'accompagnement est effectué auprès des familles qui se retrouvent dans ces situations.

Jean-Claude DE SOUZA comprend que la municipalité rembourse les créances de certains citoyens. Il s'enquiert de la démarche à suivre pour les années futures, notamment dans le cas où de nouvelles créances naîtraient à la charge des mêmes foyers.

Olivier MATHIS explique que ces créances s'étalent sur 16 ans. Il ajoute que Mme la trésorière a demandé à la municipalité de se montrer plus réactive dans le recouvrement de ses créances afin d'éviter un étalage trop important dans le temps.

La municipalité a donc donné l'autorisation à Mme la trésorière d'agir plus rapidement pour ne pas laisser les dettes s'accumuler. Ces éléments sont précisés dans le rapport.

Monsieur le Maire observe qu'il s'agit des deniers publics et rappelle que l'objectif de la municipalité est d'éviter que l'endettement des familles qui utilisent les prestations soit important. L'objectif est également d'effectuer un véritable travail de prévention.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DECIDE l'admission en non-valeur des titres non recouverts, pour un montant total de 99 745,96 euros (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes), conformément aux états présentés par Madame la Trésorière Principale de Stains, pour les années de 1998 à 2014.

- PROCEDE à la régularisation comptable sur l'exercice 2014.

Affaire n° 7 - Garantie d'emprunt contracté par la Société publique locale Plaine Commune Développement pour la Zone d'Aménagement Concerté des Tartres
Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la création de la ZAC des Tartres a été approuvée par le Conseil communautaire du 28 juin 2011. Il décline ensuite les grands points du rapport : conforter le secteur stratégique aux différentes échelles du territoire, diversifier l'offre d'habitat, ouvrir un site aujourd'hui peu perméable aux quartiers environnants, aménager un quartier mixte dans ses fonctions et usages, développer et construire un projet à forte dimension environnementale.

Le projet prévoit ainsi la constitution de deux quartiers à dominante résidentielle, la réalisation d'équipements publics nécessaires au fonctionnement du quartier (deux groupes scolaires, un collège, une ferme pédagogique), la réalisation de 10 000 m² d'activités.

Olivier MATHIS indique que la société d'économie mixte Plaine Commune Développement a été désignée aménageur de la ZAC des Tartres et précise que l'opération a été cédée à la SPL Plaine Commune Développement, qui a sollicité la commune pour garantir à hauteur de 20 %, soit 1,120 million d'euros, la demande de prêt d'un montant de 5,6 millions d'euros auprès de la Caisse d'Épargne pour financer cette opération.

Julien MUGERIN aurait souhaité bénéficier d'un document de meilleure qualité, notamment au niveau des annexes. Il remarque que les images chevauchent le texte et que le document n'est pas très récent (il date de 2012 - 2013). Il annonce ensuite que son groupe soutiendra ce projet, pour diverses raisons : cette zone, à proximité de Paris, ne peut rester en l'état, notamment dans la perspective du Grand Paris. Les aménagements doivent convenir aux trois communes, précise Julien MUGERIN, qui témoigne ensuite des interrogations de son groupe sur la disparition des maraîchers.

Il lui semble que ces espaces d'agriculture, à proximité immédiate de zones urbaines, constituent une chance. Il entend bien que les responsables de ces zones maraîchères aient envie de quitter les lieux, mais déplore tout de même cette perte.

Julien MUGERIN se félicite de la constitution d'une ferme pédagogique, qui va permettre de conserver le contact avec les espaces verts. Il évoque ensuite les populations Roms qui se sont installées récemment ou ont amplifié leur installation dans cette zone, notamment le 29 novembre dernier (il évoque l'arrivée de chariots, de caddies dans les jardins dédiés à cet espace) et se demande quel va être le traitement de ces populations. Il souligne que ce traitement risque de retarder le projet.

Pour Julien MUGERIN, ce projet ne peut être qu'une bonne nouvelle pour les habitants du quartier du Maroc.

Parmi les autres aspects positifs, Julien MUGERIN constate que des logements étudiants vont être constitués, ce qui est une bonne chose, considérant la crise du logement actuelle, notamment pour les étudiants.

Ville de Stains

S'agissant de l'accession à la propriété, Julien MUGERIN demande d'où seront originaires les personnes qui résideront dans les logements sociaux. Il souhaite que ces structures soient réservées aux Stanois et fait le vœu de ne pas « récupérer la misère du monde sur la ville de Stains » et éviter toute forme de ghettoïsation.

Au chapitre des transports, Julien MUGERIN note que la zone sera quelque peu désertique (excepté le 268 et quelques autres bus) et observe que malgré des références, le maillage de la zone n'a pas été étudié. Il demande donc ce qui sera imaginé en termes de transport.

Monsieur le Maire remarque qu'un débat sur l'ensemble de la Zone des Tartres pourrait être excessivement long. La présente affaire ne concerne qu'une garantie d'emprunt.

Francis MORIN revient sur les populations Roms et explique qu'un arrêté municipal portant mise en demeure de quitter les lieux a été adopté, motivé par la dangerosité du camp pour les populations Roms (risque d'incendie).

L'arrêté municipal permettra une enquête sociale et un accompagnement. La municipalité a donc fait notifier à la population qu'elle devait partir sous 48 heures.

La population ayant refusé de partir passé ce délai, la municipalité a demandé, dans la semaine, le recours à la force publique.

Francis MORIN déclare que des associations ont pris en charge la défense des populations Roms, si bien que la procédure d'expulsion physique par les forces de police est suspendue jusqu'au mois de janvier. Francis MORIN indique ensuite à l'évacuation d'une partie de la population Roms arrivante sur les terrains du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Stains/Pierrefitte.

Le préfet doit maintenant faire exécuter la décision. Francis MORIN affirme que la municipalité ne peut pas laisser la zone des Tartres en l'état. Il rapporte avoir défendu le projet des Tartres face à un jury de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et rappelle que ce projet comporte des logements, le maintien d'une agriculture urbaine et un certain nombre de développements intéressants.

La zone se situe néanmoins à la limite du cône aérien du Bourget, qui a été rétréci par rapport aux nuisances sonores des avions. Il lui semble donc que la quantité de logements prévue dans le projet peut être difficilement compatible avec la densité du couloir aérien.

Francis MORIN note ensuite que les 10 000 mètres carrés d'activités ne figuraient pas, initialement dans le projet. Ils apparaissent donc comme une modification de ce projet par rapport à la problématique du cône aérien.

En outre, Francis MORIN déclare que son intention n'est pas de voter contre la garantie d'emprunt, mais il estime que ce projet doit faire l'objet d'une révision. Il souhaite s'assurer que le vote de la garantie d'emprunt n'est pas synonyme d'un soutien inconditionnel au projet tel qu'il est présenté en l'état. Revenant sur les maraîchers, Francis MORIN indique qu'une grande partie de ces terrains est sanctuarisée sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Denis. Un repreneur doit indemniser l'agriculteur sortant. Compte tenu des matériels existants sur les maraîchers, l'indemnisation est de l'ordre de 300 000 euros. Francis MORIN ajoute qu'une expertise de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) invite à changer cette exploitation.

Le modèle agricole de ce propriétaire ne peut être reproduit sur ce secteur. Il est donc nécessaire d'adopter un modèle agricole plus polyvalent, avec du Bio et des circuits de proximité pour les débouchés économiques, comme les cantines scolaires. Francis MORIN indique que les choses sont en cours avec la mairie de Saint-Denis. Mais il assure que l'objectif n'est pas la suppression de la zone de maraîchage. Francis MORIN déclare ensuite être heureux de voir Julien MUGERIN se soucier de ces maraîchers, puis salue son intervention, qu'il qualifie de très positive.

Monsieur le Maire assure avoir demandé, dès le premier Comité de pilotage, la remise à plat de ce projet. L'idée n'est pas de remettre en cause le travail de l'ancienne municipalité, mais bien de revoir la question de la construction de logements. Monsieur le Maire rappelle que le territoire a la chance de bénéficier de logements diversifiés, du logement social, mais surtout du logement étudiant.

Cette question du logement rejoint celle des équipements publics et Monsieur le Maire rapporte s'être prononcé en défaveur de la construction de logements - hormis les logements étudiants - en l'absence d'un accompagnement d'équipement public, notamment des écoles. Un accord a été trouvé avec Monsieur le Maire de Pierrefitte à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que la zone, de 33 ha, est l'une des zones les plus importantes à proximité de Paris. Il partage le souhait de préserver le caractère environnemental de la zone et

Ville de Stains

souhaite aller plus loin que la constitution de la ferme pédagogique, en envisageant d'autres formes d'agriculture urbaine. À son sens, c'est ce qui donnera son cachet à ce territoire. Sur la question des équipements publics, la municipalité a obtenu la possibilité de repenser le phasage de la zone, qui s'étalera davantage dans le temps pour permettre la création d'équipements publics avant la création de logements.

Il a été proposé à la municipalité de repenser la sectorisation des écoles, mais Monsieur le Maire l'exclut, considérant que cette sectorisation joue dans les choix d'habitats.

Monsieur le Maire précise que les négociations se poursuivent et indique que Stains veillera à ce que ce projet soit partagé et non subi. Revenant sur le sujet des populations Roms, Monsieur le Maire déclare qu'il sera étudié à l'occasion de la tenue d'une table ronde.

Il rappelle s'être rendu, avec Francis MORIN, à l'évacuation d'un camp de Roms. L'évacuation s'est faite dans de bonnes conditions. Monsieur le Maire précise que la facture de l'évacuation a été transmise au Préfet. Il explique ensuite qu'il n'est pas acceptable de laisser s'installer ces populations, mais qu'il est tout aussi inacceptable de les laisser vivre dans des conditions indécentes du point de vue humain.

La table ronde devra permettre de se pencher sur la situation des campements et de trouver des solutions, sachant que ces solutions ne sauraient se réduire au seul périmètre de Plaine commune et de Saint-Denis. Monsieur le Maire déclare qu'il s'agit d'une question de solidarité nationale, voire européenne.

Il rappelle à ce sujet que des crédits européens sont disponibles pour accueillir les populations dans des villages d'insertion et de scolarisation. La France utilise peu ces crédits. Pourtant, la scolarisation des jeunes Roms est une garantie d'intégration et de réussite. Monsieur le Maire rappelle que Stains compte quelques exemples d'enfants scolarisés et de familles qui ont quitté les camps. Il insiste sur la situation inhumaine de ces camps, qui laisse bon nombre de mairies démunies.

Monsieur le Maire estime que les choses ont été faites correctement sur le camp du Bois Moussay. Il rapporte avoir pris un arrêté municipal pour permettre l'évacuation du camp de la rue Jean-Durand. Il ajoute que sur ces aspects, les municipalités éprouvent un sentiment d'abandon de la part des services préfectoraux.

Olivier MATHIS, revenant au prêt, précise qu'il fera l'objet d'une première phase de mobilisation d'une durée maximale de 12 mois, avec des taux Euribor de 3 mois, à + 1,10 %. La mise à disposition des fonds se fera au fur et à mesure des besoins, avec des frais de dossier de 5600 euros, payés par la SPL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ACCORDE la garantie de la commune de Stains à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 600 000 euros qui sera souscrit par la Société publique locale Plaine Commune Développement auprès de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Emprunteur	SPL Plaine Commune Développement
Objet	Opération « ZAC des Tartres » à Saint-Denis, Pierrefitte, Stains
Montant maximum	5,6 M€ (cinq millions six cent mille euros)
Garanties	20 % Communauté d'Agglomération Plaine Commune 20 % ville de Saint-Denis 20 % ville de Pierrefitte 20 % ville de Stains

Ville de Stains

1ere phase	Phase de mobilisation non reconstituable
Durée maximale	12 mois
Taux d'intérêts	Euribor 3 mois + 1,10 %
Mise à disposition des fonds	Au fur et à mesure des besoins
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Remboursement	Possible à tout moment, sans indemnité, sans reconstitution du droit de tirage
Consolidation	Possible à tout moment selon les conditions indiquées ci-après pour la phase de consolidation
Frais de dossier	5 600 €
Commission de non utilisation	
2ème phase	Phase de consolidation à la carte
Montant minimum	Pas de montant minimum
Durée totale (y compris phase de mobilisation)	7 ans
Conditions financières	
Taux Fixe	Courbe de swap taux fixe contre Euribor, de la durée retenue + 1,20 %
Euribor 3,6 ou 12 mois	+ 1.20 %
Amortissement du capital	Progressif, Constant ou In fine
Périodicité des échéances	En fonction des Index : trimestrielle, semestrielle ou annuelle
Base de calcul des intérêts	Taux fixe : 30/360 ; autres index : exact/360
Remboursement anticipé du capital	Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité financière (pas d'indemnité sur index Euribor)

- La garantie de la ville de Stains est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société publique locale Plaine Commune Développement dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, la commune s'engage à se substituer à la Société publique locale Plaine Commune Développement, dans les meilleurs délais, pour le paiement conformément aux dispositions de l'article premier de la présente délibération, en renonçant au bénéfice d'une discussion et à opposer un quelconque défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- La commune de Stains s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources financières suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'épargne d'Ile-de-France et la Société publique locale Plaine Commune Développement, ainsi qu'à la garantie objet des présentes, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 8 - Marché public relatif à l'achat de titres de transport aérien pour le personnel communal bénéficiaire des congés bonifiés.

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS explique qu'un avis d'appel d'offres public a été publié le 10 octobre 2014 au BOMP et au journal officiel de l'Union européenne pour l'achat de titres de transport aérien pour le personnel communal bénéficiaire des congés bonifiés. Trois plis sont parvenus, ceux des sociétés SELECTOUR-CAROL VOYAGES, VERSION VOYAGES, SONIC EMEA VOYAGES. Réunie le 10 décembre, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société CAROL VOYAGES. Le marché est conclu pour un an à compter de la date de notification.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA,

Ville de Stains

M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'achat de titres de transport aérien pour le personnel communal bénéficiaire de congés bonifiés, attribué à la société CAROL VOYAGES, sise, 8 rue de Scandicci, 93 500 PANTIN, pour un montant maximum annuel de bons de commandes fixé à 90 000 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement.

Affaire n° 9 - Convention n° 14-348-P d'attribution d'un chéquier-lecture aux enfants inscrits dans une structure agréée CLAS pour l'année scolaire 2014 - 2015 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains - Centre social municipal - Maison du Temps Libre

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR propose de présenter les affaires n° 9 et n° 10 en même temps. Elle déclare que par décision du Conseil d'administration en date du 19 septembre 2014, la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis a décidé de poursuivre son soutien aux structures conduisant des actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS), un dispositif de soutien à la scolarité en direction des enfants scolarisés des classes de primaire aux classes de Lycée. Ce dispositif consiste en l'attribution d'un chéquier-lecture de 45 € aux enfants inscrits aux activités d'accompagnement scolaire, afin de leur permettre d'acquérir des livres personnels. Cette opération a pour objectif d'encourager l'accès à la lecture et la pratique de celle-ci.

Zaiha NEDJAR indique que 71 jeunes lycéens de la maison du temps libre sont accompagnés dans le cadre du dispositif. Elle rapporte avoir organisé une rencontre avec les parents et les jeunes, lycéens et collégiens. L'objectif n'est pas de se substituer au rôle parental, mais d'accompagner les parents dans leur soutien. Zaiha NEDJAR relate qu'au cours de la réunion, les parents se sont accordés sur la réelle progression scolaire de leurs enfants. Elle propose ensuite la tenue d'une cérémonie officielle pour la remise des chèquiers lecture.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-348-P d'attribution d'un chéquier-lecture de 45 euros aux enfants inscrits dans une structure agréée CLAS pour la période 2014 - 2015, ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 10 - Convention n° 14-349-P d'attribution d'un chéquier-lecture aux enfants inscrits dans une structure agréée CLAS pour l'année scolaire 2014-2015 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains - centre social municipal - Maison pour tous Yamina SETTI

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-349P, d'attribution d'un chéquier-lecture de 45 euros aux enfants inscrits dans une structure agréée CLAS pour la période 2014-2015, ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 11 - Convention n° 14-496-P de financement exceptionnel d'investissement pour l'achat d'équipements informatiques pour les structures agréées CLAS pour l'année scolaire 2014-2015 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains - centre social municipal - Maison pour tous Yamina SETTI

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR indique que l'affaire n° 11 concerne une convention signée avec la CAF pour le financement exceptionnel d'investissement pour l'achat d'équipements informatiques aux structures agréées (CLAS), pour l'année 2014-2015. Elle précise qu'à l'occasion des 10 ans de l'opération « Lire-écrire-grandir en Seine-Saint-Denis », la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (CAF) a décidé d'accorder une subvention d'investissement pour l'achat de tablettes numériques ou d'ordinateurs aux structures conduisant des actions de soutien à la scolarité (CLAS) au titre de l'année scolaire 2014-2015. La subvention porte sur un montant de 5000 euros, tant pour la Maison du Temps Libre et pour la Maison pour tous Yamina SETTI.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-496-P de financement exceptionnel d'investissement pour l'achat d'équipements informatiques pour la structure agréée CLAS centre social municipal Maison pour tous Yamina SETTI sise à Stains, anciennement Centre social du Moulin Neuf, pour l'année scolaire 2014-2015, ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

- DIT la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12 - Convention n° 14-495-P de financement exceptionnel d'investissement pour l'achat d'équipements informatiques pour les structures agréées CLAS pour l'année scolaire 2014-2015 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains - centre social municipal - Maison du Temps Libre

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-495-P de financement exceptionnel d'investissement pour l'achat d'équipements informatiques pour la structure agréée CLAS centre social municipal Maison du Temps Libre pour l'année scolaire 2014-2015, ci-annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
-
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
-
- DIT la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 13 - : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Restos du Cœur pour faire face à l'accroissement des personnes accueillies

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR expose que cette affaire porte sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux restos du cœur pour faire face à l'accroissement permanent des personnes accueillies. Elle rappelle que les Restos du cœur sont une association reconnue d'utilité publique. Ils ont pour but « *d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies* ». Elle note que cette association n'était pas vouée à se pérenniser, mais reste active, 30 ans après sa création. 130 millions de repas sont distribués par l'association, qui en a distribué près d'un milliard depuis sa création.

À Stains, plus de 250 familles sont accueillies (plus de 55 enfants). Les besoins ont augmenté par rapport à l'année 2013. Pour satisfaire ces besoins, les seules ressources de l'association proviennent de dons et legs, des opérations « Enfoirés » et des subventions des collectivités publiques. Malheureusement, l'association voit chaque année ses ressources diminuées (moins de donateurs, moins de produits issus des diverses ventes). Zaiha NEDJAR indique que l'association va mettre en place un accueil de jour à Montreuil, qui nécessite un investissement estimé à 200 000 euros. Zaiha NEDJAR rappelle que les accueils du « Secours populaire » ont été contraints d'interrompre leurs inscriptions du fait de l'insuffisance de provisions à destination des familles, dont les situations s'aggravent de plus en plus.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ATTRIBUE à l'association les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur, dite Les Restos du Cœur, une subvention exceptionnelle de 1 500 (mille cinq cents) euros, pour faire face à l'accroissement des personnes accueillies.
- DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - : Convention n° 14-345-P d'attribution d'un chéquier lecture aux enfants inscrits dans une structure agréée CLAS pour l'année scolaire 2014 - 2015 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains - Service Jeunesse

Rapporteur : M. Gery DYKOKA NGOLO

Gery DYKOKA déclare que cette affaire a trait au renouvellement de l'opération « Lire-écrire-grandir en Seine-Saint-Denis », qui a pour objectif d'encourager l'accès et la pratique de la lecture par les enfants et les jeunes du département participant aux activités d'accompagnement à la scolarité, à travers l'attribution d'un chéquier lecture de 45 euros. La CAF rappelle que le nombre de chèquiers attribués est limité au nombre de places agréées CLAS, soit au maximum 40 chèquiers pour l'édition 2014-2015.

Monsieur le Maire indique que ce dispositif est important pour promouvoir la réussite des enfants. Il ajoute qu'il s'inscrit en lien avec les médiathèques de la ville, et salue le travail des personnels des médiathèques en direction des Stanois.

Zaiha NEDJAR remarque que les affaires se ressemblent (dispositifs CLAS) parce que les structures qui portent ce dispositif sont financées de la même manière. Elle cite le Bleu Cerise et Mumia ABU-JAMAL, la Maison du Temps Libre et la Maison pour tous Yamina SETTI.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Gery DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-345-P d'attribution d'un chéquier-lecture de 45 euros aux enfants inscrits dans une structure agréée CLAS, ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 15 - Convention n° 14-492-P de financement exceptionnel d'investissement pour l'achat d'équipements informatiques pour les structures agréées CLAS pour l'année scolaire 2014-2015 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la ville de Stains - Service Jeunesse

Rapporteur : M. Gery DYKOKA NGOLO

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Gery DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-492-P de financement exceptionnel d'investissement pour l'achat d'équipements informatiques pour les structures agréées CLAS, ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 16 - Convention n°14-137 d'objectifs et de financement « Soutien à la formation des animateurs d'accueils de loisirs maternels et primaires » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Stains

Rapporteur : M. Michel LE THOMAS

Michel LE THOMAS explique que la CAF propose la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement de soutien à la formation des animateurs à hauteur de 6000 euros.

Il rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une sectorisation en trois parties a été mise en place et 72 % des enfants participent aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Cela représente 3700 enfants par semaine, qui participent aux activités de qualité mises en place dans le cadre des temps d'activités périscolaires. 8 directeurs de centre de loisirs assurent la gestion des 24 écoles.

Il y a également un référent sur chaque site, 30 animateurs titulaires, 52 Agents Spécialisés des écoles Maternelles (ATSEM) vont être intégrés au sein du pôle éducation.

Par ailleurs, 9 enseignants et 4 directeurs participent à l'encadrement des TAP. Enfin, 108 animateurs vacataires ont besoin d'être formés. La CAF propose donc d'aider à former ces animateurs, afin qu'ils répondent au mieux aux attentes des enfants.

Michel LE THOMAS rappelle que le taux d'encadrement a été maintenu, à un animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 enfants en école élémentaire. La municipalité s'inscrit donc dans une démarche de formation continue des animateurs.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-137 d'objectifs et de financement « Soutien aux formations des animateurs d'accueils de loisirs maternels et primaires », ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 17 - Convention n° 14-078J d'objectifs et de financement « Soutien à l'approfondissement des projets éducatifs de territoire » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

Rapporteur : Mme Nadia ZEHOU

Michel LE THOMAS propose que Nadia ZEHOU présente cette affaire, car elle est conseillère municipale déléguée au projet éducatif territorial.

Nadia ZEHOU déclare que la CAF soutient l'effort des communes qui essayent de structurer une offre d'accueil de qualité à tous les enfants et aux besoins des familles et à la spécificité de nos territoires. La CAF souhaite s'engager dans la signature des projets éducatifs de territoire de la ville de Stains. Dans ce cadre, la ville propose une convention avec la CAF pour approfondir le projet éducatif de territoire.

Laurent TUR demande quelles sont les actions prévues et dans quels établissements ces actions sont programmées.

Michel LE THOMAS répond qu'un projet éducatif local est en cours de rédaction (la partie diagnostic sera prochainement présentée en bureau municipal). Il ajoute que tous les projets sont normés par la CAF.

Nadia ZEHOU rappelle que la convention figure en annexe : l'article 1 définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière attribuée à la ville de Stains. Elle décline ensuite les différents axes de la convention :

- Axe 1 : apporter une attention particulière à la participation des familles,
- Axe 2 : favoriser la mixité sociale et de genre,
- Axe 3 : faciliter l'exercice de la parentalité,
- Axe 4 : prendre en compte l'accueil d'enfants porteurs de handicap,
- Axe 5 : veiller à l'articulation avec les autres dispositifs financés par la Caf.

L'aide financière porte sur un montant de 7500 euros pour les communes qui développeront, avant la fin du premier semestre 2015, des actions spécifiques pour travailler sur les cinq axes. S'agissant des établissements bénéficiaires, Nadia ZEHOU cite les 24 écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Michel LE THOMAS explique que le dernier exemple d'action est un projet mené conjointement entre l'éducation nationale, le service de la politique de la ville et les animateurs, autour de la sensibilisation sur la prévention routière. Les enfants et les familles y ont participé.

L'objectif est de faire participer les parents, de leur permettre d'entrer dans l'école, de dialoguer, de travailler avec l'équipe pédagogique.

Michel LE THOMAS signale que le Directeur de l'éducation nationale de l'Académie est satisfait des actions stanoises en matière de temps d'activités périscolaires et a proposé que le rendez-vous départemental sur la parentalité se tienne au mois de juin à Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-078J d'objectifs et de financement « Soutien à l'approfondissement des projets éducatifs de territoire », ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 18 - Convention n° 14-123P d'objectifs et de financement d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité

Rapporteur : M. Géry DYKOKA NGOLO

Géry DYKOKA NGOLO indique que cette convention s'inscrit dans le contrat local d'accompagnement à la scolarité, dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire et jusqu'au lycée. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'actions définis par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité. La CAF souhaite passer une convention de financement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA

Ville de Stains

NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-123P d'objectifs et de financement d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité, ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 19 - Convention n° 14-036J de financement « Projets été » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains

Rapporteur : M. Gery DYKOKA NGOLO

Géry DYKOKA NGOLO déclare que ce projet concerne une convention de financement entre la CAF de la Seine Saint-Denis et la ville de Stains. La CAF a décidé de poursuivre le soutien des projets Eté en vue de développer une offre loisirs exceptionnelle en direction des jeunes qui ne partent pas en vacances.

Monsieur le Maire remarque qu'il s'agit du dernier rapport d'une longue liste relative à la thématique de l'éducation. Il indique que ces rapports illustrent l'attachement de l'équipe municipale à la promotion et à l'accompagnement des jeunes stanois, quel que soit leur quartier, dans leur réussite scolaire et éducative.

Dans certains cas, cet accompagnement ne peut se faire sans le soutien des pouvoirs publics. Monsieur le Maire rappelle que la participation des parents est importante.

Il souligne d'ailleurs que la ville de Stains est fière de recevoir le colloque sur la parentalité en juin prochain. Ce choix récompense le travail mené par les acteurs de terrain, professionnels et bénévoles investis dans le champ associatif. Monsieur le Maire ajoute que cette priorité portée à l'éducation dépasse les clivages politiques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Gery DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention n° 14-036J de financement « Projets Eté », ci annexée, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.
- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 20 - Vœu du Conseil municipal « La municipalité de Stains demande à la France de reconnaître la Palestine en tant qu'État et d'agir auprès de l'Union européenne »

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE et M. Laurent TUR quittent la séance.

Monsieur le Maire souhaite aux élus de l'opposition de bonnes fêtes de fin d'année.

Il revient sur le départ de l'opposition qui refuse de débattre sur ce vœu.

Aussi, il explique que la ville peut à la fois se soucier de ce qui se passe de par le monde (il évoque la Syrie, la Libye, la situation des Kurdes) et se soucier de l'action quotidienne auprès des stanois. Il lui semble qu'il n'y a pas d'incompatibilité à lutter pour la paix dans le monde entier, en particulier en Palestine et en Israël, qui participe de l'avenir des enfants et des jeunes de ces territoires qui aspirent à vivre en paix, de manière fraternelle et ensemble mais aussi de l'avenir de ceux de Stains.

Monsieur le Maire précise que les enfants de la ville sont particulièrement sensibles à ces questions. Il rappelle la tenue du Conseil municipal des enfants, le travail pédagogique qui a été mené (concours d'affiches), et qui a témoigné du fait que les jeunes stanois se préoccupaient des enfants du monde, quelle que soit leur origine.

Monsieur le Maire déclare que le Conseil se doit d'accompagner ces valeurs de solidarité et de fraternité pour un monde meilleur et plus juste, un monde humain.

Il donne lecture du texte de la délibération : « *le 29 novembre 2012, la Palestine a été reconnue comme un État observateur non membre de l'ONU, marquant un premier pas vers la reconnaissance d'un État palestinien et dotant la Palestine du droit de saisine de la Cour Pénale Internationale. À cette occasion, 138 États, dont la France, ont voté pour la demande palestinienne de rehaussement du statut de la Palestine, neuf États ont voté contre et 41 se sont abstenus, notamment la Grande-Bretagne.*

Le 13 octobre 2014, à la majorité des voix (274 voix contre 12), le Parlement britannique a adopté une motion non contraignante du député travailliste Grahame Morris, demandant la reconnaissance d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël.

Le 30 octobre dernier, la Suède est devenue le premier pays membre de l'Union européenne à reconnaître un État de Palestine, réaffirmant que la solution au conflit israélo-palestinien passait par la création de deux États. »

Monsieur le Maire précise que les 2 et 11 décembre dernier, une grande majorité de parlementaires français a voté pour la reconnaissance d'un État palestinien. Cette majorité a été constituée par la quasi-totalité des élus de gauche et de quelques élus de droite. Il poursuit sa lecture :

« Alors que 135 pays dans le monde ont déjà reconnu la Palestine comme État, dont la Roumanie, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, Chypre et Malte avant leur adhésion à l'Union européenne, les prises de position de la Suède et de la Grande-Bretagne représentent un nouvel espoir pour la paix.

Depuis 66 ans, les Palestiniens vivent sans État, alors qu'une partie de leur territoire est occupée depuis 1967 et que le processus de colonisation se poursuit malgré les nombreuses résolutions votées à l'ONU. »

Monsieur le Maire rappelle que l'État d'Israël n'a jamais connu de gouvernement aussi positionné à l'extrême droite. Il poursuit sa lecture :

« Depuis 2005, les différentes attaques contre la bande de Gaza ont fait des milliers de victimes et de blessés parmi les populations civiles, ont causé la destruction des divers équipements financés par l'ONU et l'Union européenne, et ont accentué le blocus de ce territoire.

Les récentes tensions à Jérusalem entre Israéliens et Palestiniens sont le reflet d'une situation insoutenable pour les deux peuples. De chaque côté, des hommes et des femmes veulent mettre définitivement fin à l'occupation israélienne et permettre aux Palestiniens de vivre dans l'indépendance et la dignité. »

Monsieur le Maire souhaite notamment rendre hommage à Michel WARSCHAWSKI, qui vit à Jérusalem Ouest et travaille avec les Palestiniens et les Israéliens, les pacifistes et progressistes. Il salue son travail qu'il exerce dans des conditions difficiles. Monsieur le Maire donne lecture de la fin du texte :

« La France, dans sa lutte pour les droits de l'Homme, a toujours fait de ce principe "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations".

Considérant la revendication des Palestiniens pour la reconnaissance de l'Etat Palestinien dans les frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est comme capitale ainsi qu'une solution négociée pour les réfugiés ;

Considérant que la France a soutenu la reconnaissance de la Palestine comme Etat observateur non membre de l'ONU le 29 novembre 2012 ;

EN CONCLUSION, le Conseil municipal est appelé à

- *DEMANDER à l'Etat français de :*
- *reconnaître un Etat de Palestine, d'agir auprès du Conseil de l'Union européenne et des autres pays membres de l'Union européenne pour l'acceptation d'un Etat de Palestine. En effet, la coexistence de deux Etats souverains est la condition d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.*
- *d'intervenir auprès de l'Etat israélien pour la libération des prisonniers politiques palestiniens. ».*

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a quelque temps, plusieurs dizaines de Palestiniens, notamment des jeunes, ont été arrêtés à Ramallah ainsi que dans le camp d'Al Amari, à la suite de manifestations au cours desquelles un ministre palestinien est décédé.

Najia AMZAL déclare que le groupe ne voit aucune objection au vœu, au contraire, mais souhaite insister sur le fait que l'Assemblée nationale a voté le 2 décembre une résolution pour la reconnaissance de l'État palestinien, portée par les élus socialistes et votée par l'ensemble de la gauche, tandis que le 11 décembre, le sénat a voté cette résolution, portée par un sénateur socialiste.

Monsieur le Maire rappelle que les parlementaires Front de gauche, communistes avaient proposé ce vœu il y a quelques années, en 2012, sous l'impulsion de François ASENSI. Il déclare ensuite que toutes les bonnes opportunités doivent être saisies pour la reconnaissance d'un Etat palestinien.

Géry DYKOKA NGOLO regrette l'attitude de l'opposition, qui quitte le conseil municipal alors que le vœu concerne les droits de l'Homme. Il rappelle que le conflit israélo-palestinien concerne le droit d'un peuple à disposer de lui-même.

Géry DYKOKA NGOLO estime que le départ de l'opposition est extrêmement grave, car ses représentants sont des élus de la République et sont censés porter les valeurs de leur pays, notamment la charte des droits de l'homme. Géry DYKOKA NGOLO explique qu'Israël est la cinquième puissance militaire mondiale et lutte contre un peuple qui ne demande qu'à avoir son propre État. Il évoque une attitude d'apartheid, de discrimination et considère que les élus de la République française doivent prendre une position claire vis-à-vis de ce conflit.

Géry DYKOKA NGOLO conclut que l'attitude des élus de l'opposition est inacceptable.

Francis MORIN remarque que l'opposition adopte une posture du type : « *ça se passe là-bas, donc ça ne concerne pas Stains.* » Francis MORIN cite l'historien Marc FERRO, qui a travaillé sur l'idée que l'histoire [nous] rattrape toujours, y compris ceux qui croient pouvoir s'en extraire. En d'autres termes, les personnes ne peuvent échapper à ce qui se passe à des milliers de kilomètres. Francis MORIN entend bien les propos de Najia AMZAL mais il attend une position claire de l'État français.

Il remarque ensuite que la situation reste très préoccupante, du fait de la poursuite de la colonisation. À son stade actuel, cette colonisation ne permet plus aux Palestiniens d'échanger quelque chose pour parvenir à la paix.

Pour Francis MORIN, l'État d'Israël a mis les Palestiniens au pied du mur, car ils ne disposent plus de rien. Il évoque notamment l'eau, qui dépendra toujours de l'État d'Israël. Il lui semble que cette dimension écologique doit être ajoutée à la problématique. Francis MORIN s'interroge ensuite sur l'attitude de l'État d'Israël vis-à-vis de ses propres colons. Il lui semble que l'opinion doit être sensibilisée à ce niveau.

Nicolas STIENNE regrette également que l'opposition de droite UMP refuse ce débat et n'assume pas ses positions, connues, héritage de la droite par rapport au mouvement progressiste et au mouvement de libération anticolonialiste.

Nicolas STIENNE déclare que cette attitude lui rappelle le positionnement de la droite à l'époque de l'Apartheid d'Afrique du Sud. Il lui semble que cette comparaison est juste au vu de la politique de l'État israélien.

Nicolas STIENNE évoque une politique colonialiste, qui bafoue honteusement et de manière irrévocable le droit international, dont la France est signataire. Il remarque que les élus ici présents sont des élus de la République française, qui a ratifié la charte des droits de l'homme et celle de l'ONU. Donc la problématique du conflit israélo-palestinien les concerne, y compris en tant qu'êtres humains et citoyens.

Nicolas STIENNE évoque la répression et l'oppression d'un peuple à qui l'on refuse le droit à l'auto-détermination, le droit à la terre, et le droit d'avoir un gouvernement. Ces droits sont sacrés et inaliénables, selon la déclaration universelle des droits de l'Homme, que la République française a ratifiée.

Nicolas STIENNE déclare que ces valeurs doivent être défendues et que François HOLLANDE doit tenir son engagement n° 59 à la présidentielle de 2012, au titre duquel il disait « *je prendrai des initiatives pour favoriser, par de nouvelles négociations, la paix et la sécurité entre Israël et la Palestine. Je soutiendrai la reconnaissance internationale de l'État palestinien.* »

Nicolas STIENNE déclare que cette action doit commencer par la reconnaissance du gouvernement français de l'État palestinien comme d'autres pays l'ont fait et continueront à le faire. Il revient ensuite sur les votes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il félicite les députés et les sénateurs, mais remarque que ces motions et résolutions ne sont pas contraignantes pour le gouvernement, ce qui constitue un problème.

Nicolas STIENNE conclut son intervention en déclarant que la droite s'est prononcée contre la paix en Palestine, en dénonçant, lors de la campagne municipale, l'action de la municipalité sortante en faveur de la paix entre les peuples.

Michel LE THOMAS partage la plupart des choses qui ont été dites. Il rapporte ensuite qu'il y a quelque temps, alors que l'armée israélienne détruisait un village en Palestine, des pacifistes israéliens se sont opposés à ces destructions. Il relate qu'un grand-père a conduit son petit-fils au village, pour lui montrer qu'il y avait des Israéliens pacifistes qui s'opposaient aux destructions, afin d'éviter que le garçon ne nourrisse une haine définitive à l'encontre des Israéliens. Michel LE THOMAS indique que cette histoire illustre le travail qui doit être fait avec les enfants pour éviter que la haine s'insère dans le cœur des générations futures.

François VIGNERON dit toujours être un peu surpris d'entendre ces grandes idéologies tout en méditant sur la façon dont la France travaille sur ce dossier. Il rappelle que la France a toujours été pro-palestinienne. Il évoque Yasser ARAFAT [hospitalisé en France] et rappelle que le pas le plus important que la France ait fait est le soutien de la reconnaissance de la Palestine comme État observateur. François VIGNERON estime que le reste « *n'est que du papier* ».

Il déclare que la position de la France est très claire et qu'elle doit être prise dans le cadre de l'Europe et avec l'Europe.

Il estime que cette position est tout à fait correcte et que cette question doit avancer dans le cadre de négociations.

Fabienne TESSIER KERGOSIEN rapporte que lors de sa session plénière du 17 décembre 2014, le parlement européen a voté à une large majorité, une résolution dite de compromis, qui constitue un pas majeur vers la reconnaissance de l'État palestinien.

Elle ajoute que le groupe de la gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique et le député européen Patrick LE HYARIC ont obtenu l'adoption d'une résolution dont l'objectif est d'aider au mieux le peuple et l'autorité palestiniens dans leur combat pour que soit reconnus leur souveraineté et leur droit. La résolution adoptée appuie la reconnaissance de l'État palestinien dans les frontières de 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, et la solution à deux États, tout en allant de pair avec le développement des pourparlers de paix.

Cette résolution prévoit aussi le lancement d'une initiative parlementaire pour la paix visant à rassembler les différents partis de l'Union européenne, Israéliens et parlement palestinien, pour faire avancer la paix et compléter les efforts diplomatiques de l'Union européenne. Fabienne TESSIER

Ville de Stains

KERGOSIEN indique que le mouvement général est lancé et que François HOLLANDE n'a plus de raison de reculer et doit agir.

Elle invite à poursuivre la mobilisation massive dans nos villes, à l'aide de pétitions, de déclarations et d'initiatives pour obliger François HOLLANDE à reconnaître l'État de Palestine et agir en conséquence au Conseil de sécurité.

Abdelfattah MESSOUSSI rappelle qu'en 1947, l'ONU a aggravé la situation par la reconnaissance de la terre promise. Il rappelle que le problème israélo-palestinien est avant tout théologico-politique. Il remarque que n'importe quelle puissance est aujourd'hui capable d'intervenir dans n'importe quel coin du globe en 48 h. Or tout le monde laisse faire. Abdelfattah MESSOUSSI déclare que toutes ces reconnaissances et toutes ces belles paroles ne permettront pas à ce conflit de cesser.

François VIGNERON remercie Fabienne TESSIER KERGOSIEN pour son intervention qui rejoint la sienne, même s'il ne partage pas la conclusion, qu'il qualifie de hâtive et d'idéologique. Il ajoute que les choses se feront dans leur temps.

Najia AMZAL souhaite que les élus s'entendent sur le fait que ce qui tue la Palestine est l'absence d'entente des personnes sur le sujet. Elle aimerait que ce texte soit voté à l'unanimité et demande aux élus de ne pas se quereller pour des histoires de principes. Elle affirme que la France reconnaîtra l'Etat palestinien. Najia AMZAL déclare que le jusqu'au-boutisme conduit à ce que la Palestine n'existe toujours pas aujourd'hui. Elle rappelle que Laurent FABIUS a indiqué à l'Assemblée nationale que la France s'était engagée à cette reconnaissance. Elle invite les élus à cesser de tergiverser sur « les points virgules ».

Monsieur le Maire déclare que les militants revendiqueront leurs positions sur le terrain. Il rappelle que cette question de la reconnaissance de l'État palestinien est éminemment politique et ne revêt pas de dimension religieuse, comme le soulignent les Palestiniens eux-mêmes.

Il déclare que les élus ont eu la chance de pouvoir se rendre en Palestine et y retourneront avec les nouveaux élus pour découvrir la situation sur place et la chaleur humaine, la fraternité des Palestiniens et des pacifistes et progressistes israéliens et pour découvrir à quel point ils sont empreints de maturité politique.

Entre outre, Monsieur le Maire rappelle la situation d'injustice politique dans laquelle sont placés ces personnes, qui revendiquent le droit et la reconnaissance d'un État libre, digne, laïque, comme le souhaitait l'OLP et Yasser ARAFAT. Sur ce point, Monsieur le Maire précise l'unité des Palestiniens chrétiens, musulmans et laïques et leur envie de se battre pour la reconnaissance de l'Etat palestinien. Il propose d'ajouter un paragraphe rappelant « *Le vote de la résolution reconnaissant l'Etat palestinien le 2 décembre dernier par l'Assemblée nationale et au Sénat le 11 décembre, résolution portée largement par les députés de la gauche socialistes, écologistes, Front de gauche et communistes.* »

L'assemblée accepte.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 29 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUZIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL),

DEMANDE à l'État français :

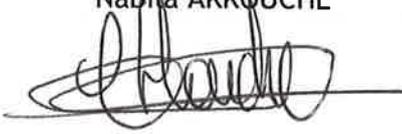
- De reconnaître un État de Palestine, d'agir auprès du Conseil de l'Union européenne et des autres pays membres de l'Union européenne pour l'acceptation d'un État de Palestine. En effet, la coexistence de deux États souverains est la condition d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.
- D'intervenir auprès de l'État israélien pour la libération des prisonniers politiques palestiniens.

Ville de Stains

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures.

L'Adjointe au Maire
Nabila AKKOUCHE



Le Maire,
Azzedine LAÏBI